



**Nouveau régime
autorisations des EML
imagerie**

Impact radiologie et imagerie médicale

**Collégiale de radiologie
Pr Alain LUCIANI
Pr Robert-Yves CARLIER, secrétaire général
Pr Nathalie SIAUVE, trésorière**

Pr Hubert Ducou Le Pointe

4 avril 2023



Nouveau régime autorisations EML



16 septembre 2022

- ✓ Décret n° 2022-1237 relatif aux conditions d'implantation des équipements matériels lourds d'imagerie et de l'activité de soins de radiologie interventionnelle
 - ✓ Décret n° 2022-1238 relatif aux conditions de fonctionnement des équipements matériels lourds d'imagerie et de l'activité de soins de radiologie interventionnelle
 - ✓ Arrêté fixant, pour un site autorisé, le nombre d'équipements d'imagerie en coupes en application du II de l'article R. 6123-161 du code de la santé publique
- ➔ Instruction DGOS en cours

Textes de
référence



Nouveau régime autorisations EML – Notions de seuils et plafonds



En-dessous du seuil fixé à 3 EML

Ajout d'un nouvel appareil

Remplacement d'un appareil par un appareil de même nature

Remplacement d'un appareil par un appareil d'une autre nature

→ Simple information à l'ARS

→ « Lorsque le titulaire de l'autorisation dispose d'au moins trois équipements sur le site autorisé, il dispose, sur ce site, **d'au moins un appareil d'imagerie par résonance magnétique nucléaire et d'un scanographe** » et par convention pour une installation initiale

Au-dessus du seuil fixé à 3 EML

Remplacement par un appareil de même nature

→ Simple information à l'ARS

Remplacement par un appareil de nature différente : le DGARS décide si la modification appelle ou non à une nouvelle décision (modif substantielle ou non)

→ Avenant à l'autorisation

Ajout d'un appareil → Avenant à l'autorisation (ce qui juridiquement signifie une modification substantielle dans les conditions mentionnées à l'article R6122-39).

Impact N°1
Parc existant

- Définition des sites : FINESS géographique
- Maximum autorisé EML / Site géographique = 18
- Autorisations initiales de site ⇔ Fenêtre autorisation ARS



Nouveau régime autorisations EML – Compétition et position AP-HP



Type d'EML	Nb total installés	Part APHP du parc	Nb non mis en œuvre mais autorisés
Scanner (TDM)	324	21%	43
IRM	370	18%	87

Impact N°2
Parc de demain et
position APHP

En dehors de toute nouvelle autorisation de site, projection de nouveaux EML potentiels par ARS = 245

Addition des 130 non installés

Augmentation du parc + 54 % (1 EML = 4,8 MERM + 2,5 radiologues)



Réflexions collégiale de radiologie

» **Attitude volontariste : AP-HP et projet territorial pour nos patients en IdF → Se positionner sur élargissement parc EML / site existant**

3 ambitions :

- **Ré-internalisation offre AP-HP pour patients consultants de nos GH et externes du territoire**

 - ⇔ **Offre de soins, accès à expertise, notamment en imagerie pédiatrique, oncologique, neuroradiologie**

 - ⇔ **Levier attractivité patients / offre publique / actes spécifiques**

- **Anticiper évolutions notamment gériatrie / polypathologies ⇔ Nouveaux sites à anticiper**

 - **Recommandations SFR / Imagerie gériatrique (collaboration médecins gériatrie, sociologues, éthique)**

 - **Substitution Rx conventionnelle et écho → TDM voire IRM**

- **Conserver dynamique d'innovations (TDM Comptage photonique, IRM très haut champ...)**

→ **Cohérence axes 2 et 3 du PRS 3 (Axe 2 - Construire des parcours de santé lisibles, fluides et qui répondent aux besoins des patients; Axe 3 - Partir des besoins des territoires et des usagers pour garantir une offre de soin accessible, adaptée et de qualité)**



Réflexions collégiale de radiologie

» Verrous et Leviers d'action - Qui sont multiples...

Démographie PM et PPM

- Stratégie attractivité AP-HP
- Soutien aux actions portées par IFMEM Picpus pour la FI / PP
- Soutien aux actions des GH (encadrement++) sur CAE
- Innovations (passerelles LAS/MERM) ⇔ Communication et actions vers lycées / Parcoursup

Gestion d'équipes multi-sites

- Management
- Cadres de radiologie

Valorisation actes / HCN :

Innovations

Populations

Quelles actions
potentielles



Questions diverses

7